

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 18/10/2012**

L'an deux mille douze,  
Le Dix-huit Octobre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 10 octobre 2012,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de  
Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	02

Nombre de conseillers absents :

**Etaient présents** : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, M. CABART Jean-Claude  
Mme AUBRY Christine, MM. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe,  
Mme FONTANIVE Marzéna, M. PETRICIG Jean-Michel, M. PIERRARD Didier, Mme SAINT  
PIERRE Valérie, M. DOUBLET Francis, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney

**Absents** :

**Absents excusés** : M. GIRARD Pascal et M. EL KHIDER Mustapha.

**Pouvoirs** : M. LALLOUETTE Joël à M. PETRICIG Jeannot, Mme WINISDOERFFER Inès  
à Mme GUERIN Denise, Mme BLOT Laura à Mme AUBRY Christine.

**Secrétaire** : M. ANGO Jacques-Vianney

Affiché le : 23/10/2012.

**OBJET : FINANCES COMMUNALES : autorisation de remboursement  
d'une facture relative à la poste  
N°12/91**

Considérant que pour le bon déroulement du service administratif, Mme Corrine MARCHAIS  
a avancé à la Poste les frais d'envoi des dossiers PLU par colissimo s'élevant à 97.65€.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder, auprès de Mme MARCHAIS Corrine au  
remboursement de cette avance d'un montant de 97,65€.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**DECIDE** de rembourser à Mme MARCHAIS Corrine la somme de 97,65 € relative à l'avance  
des frais d'envoi des dossiers PLU par colissimo.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire,  
Denise GUERIN